

LA PRODUCTION D'OIGNON AU SENEGAL



Atteindre une production record de 265 000 Tonnes en 2017, c'est l'objectif affiché par l'Etat du Sénégal en ce qui concerne la filière oignon. Pour la campagne 2013-2014, la production nationale est estimée à près de 230 000 Tonnes pour un chiffre d'affaire de 35 milliards de Fcfa (Source: ARM).

Dans le cadre des concertations au sein du Comité National de Suivi de la filière oignon sous la tutelle de l'Agence de Régulation des Marchés (ARM), la régulation de l'offre d'oignon au niveau des marchés locaux s'effectue tant bien que mal.

Les restrictions saisonnières des importations ont sans nul doute contribué à accroître la production de l'oignon . Cependant la régulation des prix paraît plus compliquée en l'absence d'un système d'information sur les marchés et sur la production .

L'augmentation de la production est devenue une priorité pour l'Etat du Sénégal. L'approvisionnement permanent du marché par l'oignon local ne pourrait permettre une réduction des importations que si la qualité y est. Pour

cela, il faut également des infrastructures de stockage et de conservation.

En outre le matériel végétal doit être adapté ainsi que le respect des normes techniques. Le manque de financement de la filière est aussi une contrainte qu'il faut lever.

Le plus gros effort à faire reste la structuration et l'organisation des acteurs au sein de la filière. Pour l'Association des Producteurs d'Oignon de la Vallée du Fleuve (APOV) et l'Association des Unions Maraîchers des Niayes (AUMN), qui sont représentatifs des producteurs d'oignon, il reste 2 années pour achever leur professionnalisation.

La Fiche technique de l'oignon

L'oignon est une plante bisannuelle appartenant à la famille des alliées. Au Sénégal, il est cultivé au niveau de la Vallée du Fleuve Sénégal, essentiellement à Podor et dans les Niayes. Ces zones éco-géographiques présentent des conditions culturales favorables à une meilleure conduite de la culture. Cette culture peut être faite en contre saison froide (CSF) et en contre saison chaude (CSC) avec des variétés adaptées.

Les variétés

Plusieurs variétés sont cultivées au Sénégal, mais celles recommandées pour la production de bulbes sont: *le Violet de Galmi, Noflay, Yaakar, Red Créole, Jaune hâtif de Valence, Early texas Grano, Jaune espagnol tardif, Valencia, Rouge d'Amposta, Rouge Espagnol.*

On peut aussi les distinguer selon qu'elles sont à jours courts (*Violet de Galmi, Mercedes*), jours longs (*Rouge d'Amposta, Jaune d'Espagne*) et jours intermédiaires (*Orient, Jaune d'Espagne, Rouge d'Amposta, Rouge de Valence*); la tubérisation étant étroitement liée à la longueur du jour.

Le cycle cultural

Le cycle cultural de l'oignon peut se résumer en quatre phases:

- *de la germination au développement des feuilles*: pré-levée jusqu'au stade 4 à 5 feuilles;
- *la croissance végétative*: phase de croissance en hauteur et en largeur des feuilles (tige principale), le bulbe commence à se former (les premières feuilles chutent);
- *la bulbaison*: le bulbe commence à grossir, les feuilles se fanent et se dessèchent, la tunique du bulbe se forme, apparition de l'inflorescence et floraison;
- *la maturation*: elle commence au stade de la tombaison, la sénescence s'accroît, les feuilles jaunissent, les parties aériennes de la plante meurent (feuilles et collet sont secs), la tunique est presque terminée. Il reste à récolter et à ressuyer.

Semis en pépinière

L'oignon est le plus souvent semé en pépinière et repiqué au bout de 30-45 jours. Il peut aussi être semé en plein champ. La température optimale du sol pour la germination se situe entre 16 et 25°C.

Le semis en pépinière doit s'effectuer entre le 15 octobre et le 15

novembre pour l'oignon de CSF et peut même aller jusqu'au 15 décembre pour un cycle tardif. Pour l'oignon de CSC, le semis en pépinière peut se faire entre le 15 janvier et le 15 février.

Le semis en ligne se fait avec un écartement de 10 à 15 cm entre les lignes. Pour l'oignon repiqué, la dose de semis en pépinière tourne autour de 4 à 5 Kg pour un hectare repiqué.

Le repiquage

Concernant le repiquage, un écartement de 10-20 cm entre les lignes et de 10-20 cm entre les plants sur la ligne est recommandé. Le peuplement adopté est de 200 à 250 mille pieds par ha.

Le repiquage se fera pour l'oignon de CSF entre le 1 décembre et le 1 janvier et la récolte entre mi-mars et fin avril et pour celui de CSC entre le 1 mars et le 1 avril et la récolte entre fin juin et fin juillet.

La préparation du sol

L'oignon peut être cultivée sur tous les types de sols pour autant qu'ils ne soient pas acides, le pH favorable est situé entre 6 et 7.

La préparation du sol nécessite un labour (20 cm) suivi d'un offsetage et d'un billonage. Dans la VFS, on observe la pratique du double offsetage qui se substitue le plus souvent au labour. Selon l'encadrement SAED, l'oignon doit être cultivé sur billons espacés de 80 cm sur *sol fondé* léger et à plat sur sol sableux du *Diéri*. Au niveau des billons, le repiquage est réalisé au 2/3 supérieur de part et d'autre de ces derniers.

L'irrigation

L'oignon est très sensible au stress hydrique car elle dispose d'un système racinaire superficielle. Ainsi un manque d'eau durant la phase végétative peut se traduire par un retard dans la bulbaison (Leblanc, 2004). Les besoins en eau pour l'oignon en équivalent lame d'eau sont estimés à 428 mm (Bulletin FAO n° 24). Le coefficient cultural se situe à 0,6 au stade 4-5 feuilles, à 1 durant la maturation du bulbe et à 0,7 à maturité; pour un cycle de 4 mois, les besoins en eau sont estimés entre 5 000 et 7 000 mètres cubes par hectare (Momento de l'Agronome, 2006).

La Fiche technique de l'oignon

L'irrigation doit être effectuée régulièrement durant la bulbaison jusqu'à une dizaine de jours avant la récolte. *“Pour obtenir un rendement élevé, il faut que le tarissement de l'eau du sol ne dépasse pas 25% de l'eau du sol disponible. Quand on tient le sol relativement humide, on freine le développement des racines, ce qui favorise le grossissement du bulbe.”* (J. Doorenbos, 1980)

La fertilisation

Le Centre pour le Développement de l'Horticulture estimait en mars 83, qu'une production de 30 T/Ha de bulbes exporte: 80 Kg de N, 40 Kg de P₂O₅, 120 Kg de K₂O, 90 Kg de CaO; la formule de fond nécessaire étant de 80-70-150 Kg/Ha, respectivement de N, P₂O₅ et K₂O pour une formule globale de 250-100-350 Kg/Ha.

Beniest estimait en 1987 que la dose par hectare de la fumure minérale préconisée pour l'ensemble du cycle cultural varie entre les 2 formules: 85-115 N, 85-115 P₂O₅, 170-230 K₂O. Pour J Pages (1997) les ordres de grandeur suivants peuvent être retenus pour la fertilisation : 150 N, 150 P, 200 K pour des niveaux de rendements de 20 à 30 T/Ha.

Au niveau de la VFS, la SAED suggère d'apporter si possible 1 kg/m² de matière organique et d'adopter une couverture minérale de 100 N - 100 P - 200 K épandus en 4 apports : au repiquage, au 20^{ème} jour, au 40^{ième} et 60^{ième} jour après repiquage.

La récolte

L'irrigation doit être arrêtée environ 10 jours avant la récolte. Une fois la sénescence des feuilles terminée, il faut récolter (souvent à l'aide de souleveurs au niveau de la VFS) et laisser ressuyer les bulbes pendant 2 à 3 jours en les protégeant avec des feuilles ou des pailles.

Bon à Savoir

Durant la phase de grossissement et de maturation du bulbe, un déficit hydrique peut accélérer la maturation et réduire ainsi le rendement.

L'oignon a besoin de chaleur pour atteindre la maturation.

Selon les latitudes, la photopériode (ou durée du jour) nécessaire pour la bulbification est variable. Elle est de 14 à 16 heures pour les latitudes éloignées de l'équateur, et de moins de 13 heures sous les tropiques comme le Niger. Dans le premier cas on parle d'oignon de « jours longs » et dans le second on parle d'oignon de « jours courts ». (A. Moumouni, 2012)

Pour que la bulbaison se réalise, il faut que les jours atteignent une certaine longueur: l'oignon est une plante de jours longs (F. Haquin, 1983)

Les oignons de jours très longs poussent lentement, ce qui les rend durs et leur donne une pelure ferme. Ces oignons sont présents dans les pays situés à 48-55 degrés de latitude comme les Pays-Bas (52° de latitude Nord donc 16 heures en moyenne de lumière du jour lors de la formation du bulbe en août et septembre). C'est pour cette raison que les oignons néerlandais se conservent très bien. (Magazine de l'oignon Bejo n°1, 2012)

La fiche technique de l'oignon

Tableau I: Maladies, ravageurs et traitement pour l'oignon

	Maladie des racines roses	Fusariose du bulbe d'oignon	Stemphyliose	Alternariose	les Thrips	Mildiou de l'oignon
Agent pathogène	Pyrenochaeta terrestris	Fusarium oxysporum f.sp. cepae	Stemphylium botryosum	Alternaria Porri	Thrips tabaci	Peronospora destructor
Symptômes	*Coloration rose des racines *Retard de croissance des plantules *Taille du bulbe réduite	*Jaunissement progressif des feuilles par le sommet *Brunissement des tissus du plateau et des racines *Pourriture basale du bulbe Plantes rabougries	*Apparition de tâches jaunâtres de dimensions variables sur la tige florale *Dessèchement de la hampe florale	*Dessèchement des feuilles *Lésions blanches sur les feuilles	*Lésions argentées sur la face interne des feuilles	*Feuilles des plantes contaminées se courbent *Un tapis de conidiophores peut être observé sur les lésions pâles ou jaunâtres
Transmission		Bulbes ou semences		Semences et débris de végétaux		Débris de végétaux et bulbes
Moyen de lutte	*Rotations longues *Trempage des bulbes *Traitement des semences *Solarisation	*Rotations longues *Solarisation *Enrobage des semences *Trempage des bulbes *Eviter une irrigation trop abondante	*Rotations culturales *Augmenter l'espacement entre les plants	*Rotation des cultures *Enrobage des semences	*Rotations des cultures *Labour profond *Irrigation intensive	*Rotation des cultures *Eviter une plantation dense *Eviter une fertilisation excessive
Fongicides		*Traitement des semences: bénomyl, mancozèbe, thiabendazole, thiophanate-méthyl, thirame *Trempage des bulbes: bénomyl, procymidone, thiophanate-méthyl, thirame.	Utilisation de fongicide: Iprodione, Manèbe, Mancozèbe	Utilisation de fongicide: Iprodione, Manèbe, Mancozèbe	Acéphate, méthomyl, diméthoate, décis	*Pulvérisations: mancozèbe, manèbe, métalaxyl, *Trempage des bulbes: métalaxyl.



Coût de production de l'oignon

L'analyse du tableau 2 montre que pour produire 1 ha d'oignon, il faut dépenser environ 1 520 000 Fcfa pour couvrir les charges de campagne. La marge dégagée est tout aussi importante car elle peut même doubler les charges engagées pour un rendement de 30 Tonnes.

Le poste *Main d'oeuvre* est très important en terme de disponibilité et de qualité pour une bonne réussite de la campagne. En effet, disposer d'une main d'oeuvre suffisante peut influencer positivement sur le calendrier cultural (raccourcissement des délais pour le repiquage...) et la conduite de la culture (disponibilité pour le désherbage manuel).

Ce poste pèse près d'un tiers (1/3) des charges de campagne avec environ 430 000 Fcfa/Ha, rien que pour la récolte, la main d'oeuvre s'élève à 240 000 Fcfa.

Le poste *Semence* s'élève à 225 000 Fcfa pour un hectare. Les variétés *Violet de Galmi* et *Orient* sont très présentes dans la VFS et dans la zone des Niayes. Les producteurs doivent veiller à disposer d'une semence de bonne qualité pour espérer avoir de bons rendements.

Le poste *Travail du sol* est équivalent à celui des *Engrais* en terme de montant, il se chiffre aux alentours de 150 000 Fcfa/Ha. Au niveau de la VFS, le labour n'est presque pas pratiquée. Les producteurs préfèrent se limiter au double passage d'offset. Une bonne fertilisation est aussi primordiale pour espérer un oignon de qualité apte à la conservation.

Les postes *Coût hydraulique* et *Traitement* sont aussi très lourds avec respectivement 138 000 Fcfa et 120 000 Fcfa l'hectare repiqué. Les Autres charges sont évaluées à quelques 320 000 Fcfa par Ha.

Tableau 2 : Coût de production d'un hectare d'oignon

	Quantités		Prix unitaire		Montants
RECETTES	30 000	Kg	150	Fcfa/Kg	4 500 000
Offset (2 passages)	2	Ha	25 000	Fcfa/Ha	50 000
Labour	1	Ha	60 000	Fcfa/Ha	60 000
Billonnage	1	Ha	35 000		35 000
TRAVAIL DU SOL					145 000
SEMENCES	5	kg	45 000	Fcfa/Kg	225 000
DAP (18 46 00)	150	kg	250	Fcfa/Kg	37 500
KCL (60%)	200	kg	175	Fcfa/Kg	35 000
ENGRAIS DE FOND	350				72 500
10 10 20	200	kg	175	Fcfa/Kg	35 000
Urée	100	kg	400	Fcfa/Kg	40 000
ENGRAIS DE COUVERTURE	300				75 000
Manèbe (Fongicide)	4	Kg	5 000	Fcfa/Kg	20 000
Acéphate (Insecticide)	3	kg	16 000	Fcfa/Kg	48 000
Méthomil (Insecticide)	3	kg	9 000	Fcfa/Kg	27 000
Gallant (Herbicide)	2	Litres	13 000	Fcfa/l	26 000
TRAITEMENT					121 000
Carburants et lubrifiants	135	Litres	800	Fcfa/l	108 000
Entretien et réparation	1	Ha	30 000	Fcfa/Ha	30 000
COÛT HYDRAULIQUE					138 000
INTRANTS					776 500
Sourgha	6	mois	30 000	Fcfa/mois	180 000
M.O femmes	750	Sacs	150	Fcfa/sacs	112 500
M.O saisonnière	2	Ha	65 000	Fcfa/Ha	130 000
MAIN D'ŒUVRE					422 500
Achat Sacs vides	750	Sacs	250	Fcfa/Sacs	187 500
Transport récolte	750	Sacs	150	Fcfa/Sacs	112 500
Redevance OMVS	1	Ha	6 800	Fcfa/Ha	6 800
Fomaed	1	Ha	15 000	Fcfa/Ha	15 000
AUTRES CHARGES					321 800
CHARGES de CAMPAGNE					1 520 800
MARGE BRUTE					2 979 200

L'oignon au Sénégal

Une production locale en nette hausse

Selon les estimations de la Direction de l'Horticulture, l'oignon représente 32 % de la production en légume du Sénégal. Selon les mêmes sources, la production passe de près de 70 000 Tonnes en 2003 à plus de 230 000 Tonnes en 2012.

Le calendrier de disponibilité de l'oignon montre une présence sur le marché de la VFS entre Janvier et Juin avec une période de forte disponibilité allant de Mars à Mai. Pour l'oignon en provenance des Niayes, la période de forte présence se situe entre Mai et Juin.

Dans la VFS, les emblavures sont passées de 500 ha avant 1994/1995 à plus de 2 900 ha en 1999 (Source SAED). Selon la même source, la production a atteint 107 646 Tonnes au courant de l'année 2012/2013 pour un niveau de rendement de 24,36 T/Ha et une superficie emblavée de 4419 Ha. L'année 2011/2012 a été meilleure en terme de niveau de rendement obtenu par les producteurs, s'établissant à 32 T/Ha pour une production 116 352 Tonnes. Une production record a été enregistrée en 2010/2011 avec près de 129 789 Tonnes d'oignons récoltés pour 4 861 Ha d'emblavures.

Rappelons que le Sénégal envisage de réduire sa dépendance vis à vis des importations d'oignon avant 2017 en produisant 265 000 Tonnes à travers la régénération des semences et la création de

système de stockage pour la couverture de l'inter-saison.

Le coût du volet filière Oignon du Programme Accéléré de l'Agriculture au Sénégal a été estimé à 20, 90 milliards de Fcfa.

Les difficultés de la filière oignon

L'oignon local est confronté à quelques difficultés majeures parmi lesquelles on peut citer:

- Le faible niveau de financement de la filière par les institutions de crédit ;
- Un non-respect de l'itinéraire technique par les producteurs qui influe autant sur la conduite de la culture et sur la qualité du produit. Par exemple, on peut citer entre autres le non respect de la densité de semis et de repiquage, une mauvaise gestion de l'irrigation et de la fertilisation, la précocité des récoltes;
- Une mauvaise qualité de la semence utilisée, souvent pointée du doigt par les producteurs;
- Un déficit en structures de stockage et de conservation de l'oignon qui entraîne d'énormes pertes post-récoltes;
- Des difficultés à approvisionner régulièrement le marché surtout durant la période de l'inter-saison en raison du caractère saisonnier des récoltes et de la qualité de l'oignon inadapté à une conservation longue durée;
- Des problèmes d'écoulement liés à la concurrence de l'oignon importé .

Principales zones	Production	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Vallée du Fleuve Sénégal (Podor)	●●●												
Niayes Nord (Potou, Rao, Gandiol)	●●												
Niayes Centre et Sud (Thiès, Dakar)	●●												
Autres (Kaolack, Tamba, Kolda)	●												
Principales Variétés													
Violet de Galmi, Orient, Noflaye, Yakaar, Jaune Espagnol, Rouge d'Amposta, Fl Gandiol													

Légende	
●●●	Zone principale de production
●●	Zone de forte production
●	Zone de faible production
	Période de forte disponibilité de production
	Période de moyenne disponibilité
	Période de faible disponibilité

Les principaux acteurs de la filière Oignon

Tableau 4: Répartition des fonctions de production et d'accompagnement entre les acteurs de la filière oignon au Sénégal (Source: A. Robast, février 2006,)

Fonctions de production	Acteurs
<i>Production de semences</i>	SENCHEM, SPIA,
<i>Fourniture d'intrants (engrais, produits phytosanitaires)</i>	SENCHEM, SPIA,
<i>Fourniture de matériel</i>	Projet et ?
<i>Financement</i>	Producteurs, Commerçants, Projets, CNCAS, Mutuelles
<i>Production</i>	Producteurs
<i>Stockage</i>	Producteurs
<i>Transport</i>	Producteurs, Bana bana
<i>Commercialisation</i>	Producteurs, AUMN, bana Bana, Commerçants, Grossistes, Détaillants
Fonctions d'accompagne-	
<i>Promotion</i>	Projet PAEP (Niayes), SAED (Vallée),
<i>Recherche</i>	ISRA
<i>Formation/conseil</i>	Projet PAEP (Niayes), SAED (Vallée), ANCAR, ARM
<i>Synthèse et transmission de l'information</i>	Projet PAEP, AUMN (Niayes), ARM,
<i>Syndicalisme</i>	?

Sigles et Abréviations

SENCHEM: Industries chimiques du Sénégal

SPIA: Société de Produits Industriels et Agricoles

UNACOIS: Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal

FNRAA: Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires

PDMAS: Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal

ANCAR: Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural

DH: Direction de l'Horticulture

ISRA: Institut Sénégalais de Recherche Agricole

APOV: Association des producteurs d'oignon de la Vallée du Fleuve Sénégal

AUMN: Association des Unions Maraîchers des Niayes

ARM: Agence de Régulation des Marchés

CNCAS: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

SAED: Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta

L'Agence de Régulation des Marchés (ARM)

L'ARM a été créée le 18 septembre 2002 par décret n° 2002-923. Il s'agit d'une structure administrative autonome placée sous la tutelle technique du Ministère chargé du Commerce.

L'ARM a pour mission de réguler les marchés agricoles en privilégiant la concertation entre acteurs de la filière. Dans le cas spécifique de l'oignon, elle est garante de la régulation de l'offre d'oignon et de la sécurisation du marché.

L'Association des Producteurs d'Oignon de la Vallée (APOV)

L'APOV a été créée en 2000 dans un contexte de difficile commercialisation de l'oignon local. Elle regroupe l'ensemble des producteurs d'oignon au niveau de la VFS.

Elle a comme principale mission de veiller à une meilleure commercialisation de l'oignon de la Vallée tout en préservant les intérêts des producteurs. Elle constitue aussi un cadre de concertation et d'échange pour les producteurs

réunis en son sein.

L'Association des Unions Maraîchères des Niayes

L' AUMN a été créée à la suite de l'APOV en 2000. Elle regroupe 17 Unions composées de 368 groupements pour un nombre total de 17 500 producteurs évoluant dans les domaines du maraîchage, de l'arboriculture et de la foresterie. Elle a tenu son assemblée générale constitutive en 2001 et dispose d'une marque déposée pour l'oignon en provenance des Niayes, les "Niayes Maraîchères".

Elle vise principalement à contribuer au développement du maraîchage et de la foresterie dans la zone des Niayes. Elle constitue aussi un cadre de concertation pour ses organisations paysannes.

la commercialisation

La commercialisation de l'oignon local a toujours été un sujet très sensible au Sénégal, en témoignent les nombreuses coupures de la presse écrite sénégalaise qui relayent l'information à ce sujet.

On a souvent l'impression qu'il s'agit avant tout d'une bataille médiatique que se livrent les acteurs de la filière et qui vise à alerter l'opinion pour mettre en garde les pouvoirs publics et accélérer ainsi la prise de mesure.

Pourquoi tout cet engouement lorsque la période de commercialisation approche et quels en sont les enjeux ? On nous parle souvent de problèmes d'écoulement de l'oignon local, de difficultés de stockage et de conservation, de concurrence de l'oignon importé qui tire le prix de l'oignon local vers le bas, de gels des importations, etc. Essayons de comprendre en faisant un bref retour en arrière.

Avant 1995: Contingentement sur l'oignon importé

Déjà en 1992, l'oignon représentait 29% de la production maraîchère, contre 17% pour la pomme de terre, 19% pour le chou, 12% pour la tomate et 23% pour les autres légumes (P.A. Seck, ISRA). L'oignon est aussi le principal légume consommé et représente 20% des dépenses totales en légumes (DPS, 2004). Sa consommation est passée de 6 kg/pers/an en 1990 à 13 kg/pers/an en 2003 (Pelletier, 1997 ; Faostat, 2006).

Selon la DH, la production nationale d'oignon entre 1992 et 1995 avoisinait les 40 000 Tonnes en moyenne. Les rendements quant à eux atteignaient en moyenne les 18 Tonnes/Ha sur des surfaces moyennes cultivées de 2 500 Ha (source: FAO). Le Sénégal importait aussi durant cette période près de 15 000 Tonnes d'oignon par an.

Jusqu'en 1995, les importateurs d'oignon étaient soumis en plus des mesures de contingentement, à l'obligation de commercialiser l'oignon local à hauteur du tiers des volumes importés. Ceci s'est effectué dans un contexte de mise en oeuvre des réformes commerciales actant la libéralisation des échanges dans le secteur agricole au Sénégal. L'application du Programme d'Ajustement Structurel pour le secteur Agricole PASA (1994-2000) ainsi que l'adhésion du Sénégal à l'Organisation Mondiale du Commerce (1 Janvier 1995) étaient aussi d'actualité. Cette mesure a été supprimée en décembre 1995 et les droits d'entrée ont été abaissés de 56% à 50,8% du prix CAF (David Benz et Ba, 2000).



Rappelons également que le Sénégal applique aussi, depuis 1998, une surtaxe de 20% sur les oignons non-originaires de l'UEMOA ou de la CEDEAO. Cette surtaxe de protection ne devant pas dépasser 30% fait partie du système de protection mis en place dans le cadre du document d'orientation stratégique du secteur agricole (PASA) publié en janvier 1998. Ce système protège les produits horticoles de consommation courante (oignon, pomme de terre, banane) afin de favoriser la production nationale et celle de la sous-région dans le cadre d'un marché régional.

A partir de 1995, le rythme des importations s'est accéléré

Entre 1995 et 2000, la production nationale est passée de près de 37 000 Tonnes à 80 000 Tonnes tandis que les importations triplaient passant de près de 13 000 Tonnes à 45 000 Tonnes. Avec la dévaluation du Fcfa, le prix de l'oignon importé et le prix de l'oignon local ont augmenté.

En 2000, avec la Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA le taux de prélèvements à l'importation se situe à 26,5 % (auxquels s'ajoutent 18 % de TVA).

Avec l'accroissement de la production nationale, des problèmes d'écoulement de l'oignon local se posent de plus en plus. Les producteurs subissent plus le contre coup de cette situation que les importateurs puisque malgré l'offre abondante d'oignon sur le marché, l'oignon importé de qualité supérieure bien ancré dans les circuits de distribution fait chuter les

la commercialisation (suite)

prix de l'oignon local.

Signalons que les importations qui débutent dès le mois de juillet et qui se poursuivent jusqu'en février, alors que l'oignon local arrive sur le marché en fin janvier.

Au niveau des Niayes et avec l'appui du projet PAEP-CECI, l'AUMN voit le jour vers les années 2000 et fédère ainsi la multitude d'organisations paysannes dans la zone. Au niveau de la VFS, sous l'encadrement de la SAED, l'APOV est créée et succède ainsi au "Comité de la filière oignon" mis en place à la faveur de la surproduction de l'année 1999. Cette surproduction avait entraîné une chute des prix au producteur en dessous de 50 Fcfa le kilo. En réaction à cette situation, un prix minimum de 100 Fcfa/kg a été fixé par le comité ainsi que des quotas d'écoulement hebdomadaires par zone de production. Mais ces mesures furent vaines car les volumes récoltés étaient trop importants pour un éventuel stockage d'autant plus que les producteurs des Niayes n'étaient pas concernés par ces mesures. A la suite de ces événements, une tentative de contractualisation pour la fourniture de 2000 T d'oignon de qualité a été expérimentée par l'UNACOIS et l'APOV durant la campagne 2000/2001. Elle s'est avérée infructueuse car les termes du contrat n'ayant pas été respectés.

En 2003, mise en place du système de protection saisonnière contre les importations d'oignon.

Ce n'est qu'en 2002, avec la création de l'ARM que la situation se décente. En effet les acteurs de la filière oignon sont alors tous réunis autour d'un comité national de concertation et de suivi piloté par l'ARM pour discuter de la commercialisation de l'oignon. Les concertations tournaient autour des moyens à mettre en oeuvre pour mieux coordonner l'offre d'oignon. Il fallait dès lors s'accorder sur les périodes de production afin de mieux contrôler les importations et aussi s'entendre sur une charte des prix à respecter qui soient rémunérateurs pour le producteur et acceptables pour le consommateur.

C'est ainsi qu'en 2003, le Sénégal fait recours à la clause de sauvegarde spéciale définie dans les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce pour mettre en place un système de protection saisonnière contre les importations d'oignon. Ce dit système a conduit au gel des importations d'oignon du 1er Juillet au 4 Août 2003 après concertation entre acteurs de la filière. En 2004, les restrictions eurent lieu entre Juillet et fin Septembre 2004 et les importations furent réduites de 4% entre Mai et Août. Cependant elles sont vite remontées à 11 000 T dès le

mois de Septembre.

Force est de constater que face à la faiblesse du taux de couverture du marché par l'oignon local, les importations croissent d'année en année. Entre 2000 et 2005 les importations d'oignons sont passées de près de 45 000 à 80 000 Tonnes.

A partir de 2005: les importateurs d'oignon s'adaptent,

En 2005, les importateurs anticipèrent les mesures de restrictions et importèrent plus de 19 500 tonnes d'oignon de Janvier à Avril. Face à la présence de l'oignon hollandais sur le marché en même temps que l'oignon local, l'ARM annonce le 30 Avril une suspension des importations pour 4 mois mais il était déjà trop tard.

Des mesures additionnelles furent prises afin d'éviter la constitution de stocks par les importateurs : "Il s'agit d'un arrêt de délivrance des autorisations préalables et de procès verbaux d'inspection par la DPV d'une part et de la déclaration d'importation par la DCI d'autre part suite au consensus sur la période de suspension des importations entre les différents acteurs" (G. Duteurtre, P.N. Dieye, 2008). L'Etat décide également de rendre les licences d'importation non transférables et facilite l'octroi du permis aux importateurs qui s'engagent à promouvoir la commercialisation de la production locale.

Entre 2005 et 2007, la période de gel des importations va passer de 3 mois à 5 mois (d'Avril à Septembre). En 2007, cette période est précédée de Février à Mars par un contingentement à 2 000 Tonnes assorti d'une clause transitoire pour que les transactions encours puissent arriver à terme.

Actuellement la production nationale se maintient au dessus de la barre annuelle des 200 000 Tonnes. Ce n'est pas pour autant que les importations se sont réduites car l'oignon local ne parvient toujours pas à assurer une couverture permanente du marché local et ne peut même pas rivaliser avec l'oignon importé en terme de qualité. Rien qu'en 2011, les exportations néerlandaises vers le Sénégal s'élevaient à 136 976 Tonnes contre 128 333 Tonnes en 2010 (Eurostat 2012).

En résumé

Il est certes indéniable que le mécanisme de restrictions saisonnières des importations a permis de booster la production locale et de relever en même temps le niveau des

Comprendre la commercialisation de l'oignon

prix de l'oignon local. Mais faudrait-il qu'il n'y ait pas de stocks d'oignons importés constitués par anticipations aux périodes de gel comme le laisseraient penser les exportations d'oignons néerlandais vers le Sénégal de Janvier à Septembre 2011 et 2012 qui s'élevaient respectivement à 69 251 Tonnes et 66 537 Tonnes (Freshplaza.com,2012). Précisons que les périodes de suspension allaient du 1 Avril au 31 Août pour 2011 et du 1 Février au 31 Août pour 2012.

Les pouvoirs publics ont de leur côté pris en 2013 des mesures allant dans le sens de préserver les acquis de la filière. Ces mesures sont entre autres de poursuivre les restrictions aux importations en rapport avec la disponibilité de la production locale, de construire des infrastructures de stockage et de conservation, de promouvoir l'assurance indicielle et de s'accorder sur une charte de prix bénéfique aussi bien par les producteurs que par les consommateurs.

Pour l'instant une meilleure régulation du marché de l'oignon passe par :

- * La mise en place d'un Système d'Information sur le Marché (SIM) performant (stock, prix, etc.) et sur la production (superficie, production etc.) qui permettra de disposer de statistiques fiables. Ces statistiques pourront ainsi faciliter la concertation entre les acteurs de la filière et d'éviter des tapages médiatiques;

- * Une meilleure organisation et coordination des associations de producteur (APOV et AUMN) afin de mieux gérer la campagne de commercialisation. L'exemple des points de collecte initiés par l'APOV (appuyé par la SAED) sont à formaliser et à généraliser pour une meilleure visibilité des quantités réelles à commercialiser.



La situation des prix de l'oignon

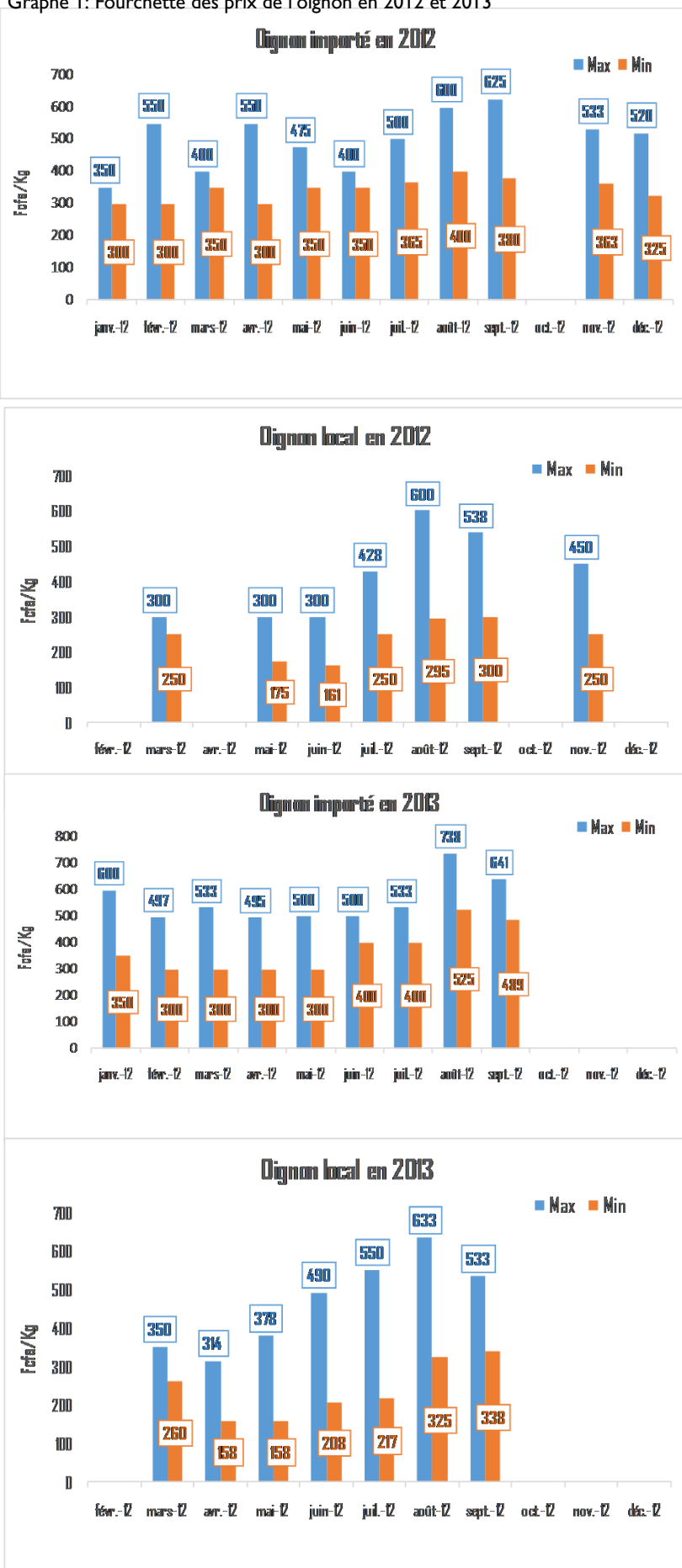
L'analyse des prix de l'oignon importé rapporté par le CSA/SIM, révèle que la moyenne des prix mensuels prélevés au niveau des marchés durant la période de gel des importations allant du 1 Février au 31 Août 2012 s'élève en moyenne à 420 Fcfa/Kg. Des pics sont constatés durant les mois de Février avec 425 Fcfa/Kg (Fourchette "300-550" Fcfa/Kg), d'Août 500 Fcfa/Kg (Fourchette "400-600" Fcfa/Kg) et de Septembre avec 502 Fcfa/Kg (Fourchette "380-625" Fcfa/Kg). Ces pics correspondent aux périodes où l'on constate une faible disponibilité d'oignon importé au niveau des marchés régionaux.

Pour l'oignon local, la moyenne des prix mensuels s'établit aux environs de 250 Fcfa/Kg entre Mars et Juin. Des pics ont été relevés en Août et Septembre avec respectivement en moyenne 447 Fcfa/Kg (Fourchette "295-600" Fcfa/Kg) et 419 Fcfa/Kg (Fourchette "300-538" Fcfa/Kg). Rappelons que les prix aux producteurs de l'oignon local de la VFS avaient été fixés par l'ARM à 165 Fcfa/Kg bord champs. Le prix de cession à partir des parcs étant fixé à 225 Fcfa/Kg et celui du détail au consommateur à 250 Fcfa/Kg.

En 2013, la période de gel des importations a été fixée du 10 Février au 31 Août. La moyenne des prix mensuels de l'oignon importé s'est établie à 450 Fcfa/Kg entre Février et Août. Les pics ont été observés en Janvier avec 475 Fcfa/Kg (Fourchette "350-600" Fcfa/Kg), en Août avec 631 Fcfa/kg (Fourchette "525-738" Fcfa/Kg) et Septembre avec 565 Fcfa/Kg (Fourchette "489-641" Fcfa/Kg).

Pour l'oignon local, entre Mars et Mai les prix se sont établis en moyenne à 265 Fcfa/kg. Ils ont commencé à augmenter vers les mois de Juin-Juillet-Août avec respectivement 349 Fcfa/Kg (Fourchette "208-490" Fcfa/Kg), 383 Fcfa/Kg (Fourchette "217-550" Fcfa/Kg), 479 Fcfa/Kg (Fourchette "325-633" Fcfa/Kg). Le prix de l'oignon local fût fixé à 250 Fcfa/Kg par l'ARM.

Graph 1: Fourchette des prix de l'oignon en 2012 et 2013



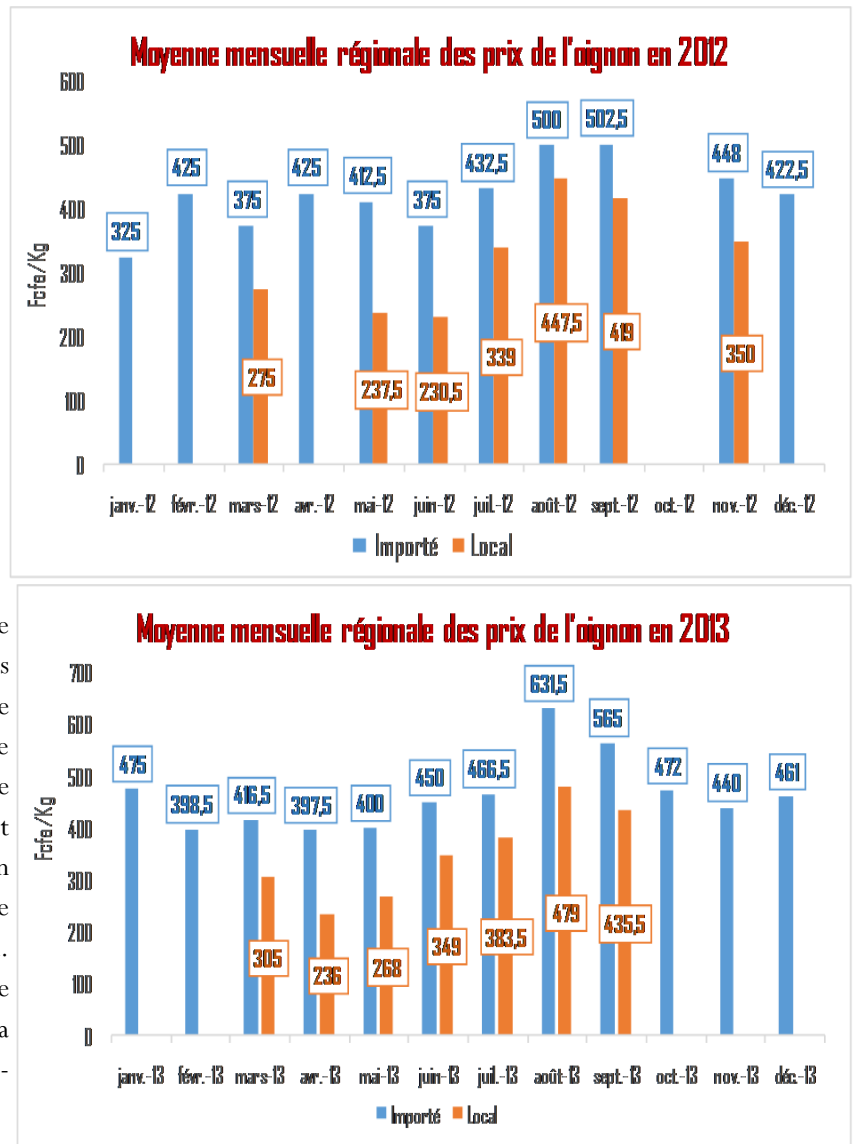
La situation des prix de l'oignon

Selon les données de l'ANSD, la moyenne annuelle des prix de l'oignon frais local dans l'agglomération de Dakar se chiffre à 387 Fcfa/Kg en 2011, 355 Fcfa/Kg en 2012 et 396 Fcfa/Kg en 2013. La moyenne annuelle des prix sur les 5 dernières années s'établit quant à lui à 377,4 Fcfa/Kg. Sur ces 5 dernières années (2009-2013), les prix de l'oignon frais local ont été particulièrement bas durant les mois Mars, Avril et Mai avec respectivement 329 Fcfa/Kg, 304 Fcfa/Kg et 303 Fcfa/Kg. Les prix les plus élevés ont été constatés durant les mois de Août, Septembre et Octobre avec une moyenne de 417 Fcfa/kg.

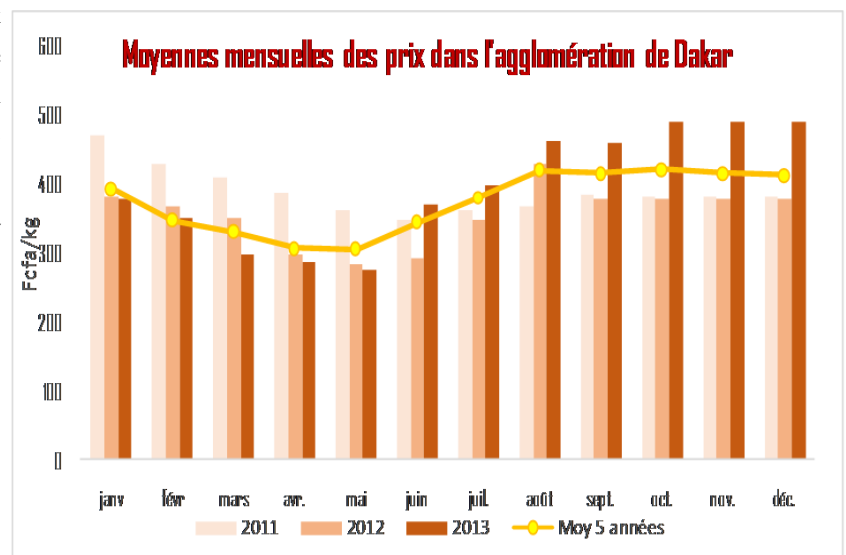
En définitive, l'analyse des prix montre une augmentation nette des prix de l'oignon local d'année en année au niveau du marché. Ces prix se situent même au dessus des prix de cession fixés par l'ARM et sont largement inférieurs à ceux de l'oignon importé qui se maintiennent en moyenne sur la barre de 420 Fcfa/Kg. Il paraît évident que la charte sur les prix n'est pas respectée du tout et c'est le consommateur qui en pâtit le plus. La non maîtrise de l'offre d'oignon sur le marché accentue la spéculation et complique la régulation des prix. Un prix d'équilibre a du mal à se maintenir que cela soit pour l'oignon local et celui importé et la multitude d'intermédiaires n'est pas fait pour arranger les choses.

Pour le moment, la filière oignon se porte assez bien, l'Etat doit poursuivre ses efforts pour que les acquis puissent être consolidés. Les principaux acteurs doivent davantage s'organiser afin de mieux faciliter les concertations à travers le suivi de l'offre en oignon. Pour les producteurs par contre l'enjeu est triple car il faudra en plus augmenter la disponibilité en oignon local, améliorer la qualité mais surtout mieux gérer la commercialisation au niveau local.

Graph 2: Moyennes mensuelles régionales des prix de l'oignon



Graph 3: Moyennes mensuelles des prix de l'oignon frais local dans l'agglomération de Dakar



NOS OBJECTIFS

Contribuer à la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance au sein des organisations de producteurs de la Vallée du Fleuve Sénégal.

L'information économique pour les acteurs et décideurs du développement rural

Les CGER c'est aussi la production d'une **information économique** sur l'agriculture dans la Vallée du Fleuve. A partir des données comptables et financières de leurs adhérents, les CGER apportent des éléments fiables et issus de situations réelles sur le terrain sur :

- la typologie et le degré de **structuration des OP**,
- les indicateurs de **rentabilité économique** des activités des OP de la Vallée du Fleuve,
- les **déterminants économiques** par zones, filières, type d'exploitation, ...
- les **leviers financiers et économiques** du développement agricole de la Vallée du Fleuve.

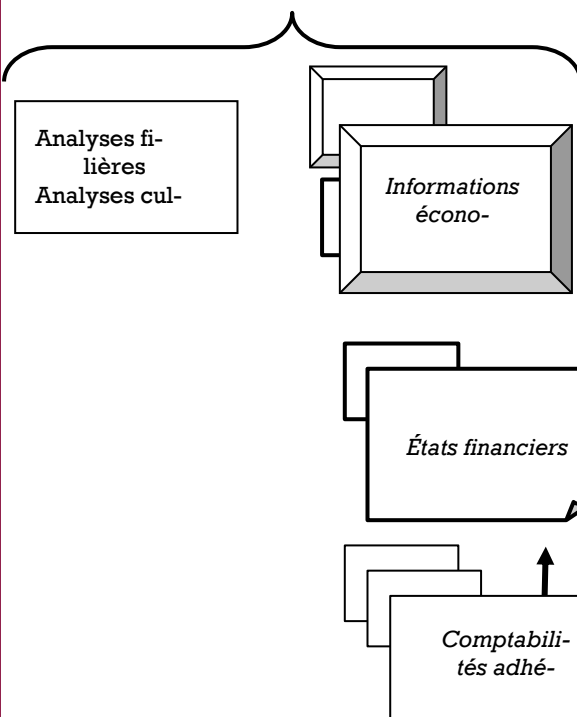
Aujourd'hui les acteurs et décideurs du développement rural sont à la fois submergés et en panne d'informations parce qu'il y en a trop et qu'elles ne sont souvent pas fiables ou pertinentes. **les CGER apportent de l'information économique** fiable sur :

- Les leviers d'action qui ont donné des résultats sur le plan économique pour tels producteurs ou telle filière,
- Les potentiels à appuyer, les zones, les filières, ...

Tout ceci destiné aux :

- **Pouvoirs Publics** pour leur pilotage sectoriel
- **bailleurs de fonds** pour leurs stratégies d'intervention
- **acteurs du développement rural régional** SAED, ANCAR, CNCAS, ...,

RETROUVEZ-NOUS SUR
www.cger-vallee.com

Pour les adhérents CGERPour les PP, BDF et partenaires

Connaître précisément la **situation économique des producteurs** de la Vallée du Fleuve

Évaluation de l'**impact des mesures** et/ou financements nationaux et internationaux

Identifier les **leviers d'action** économiques les plus performants

Aujourd'hui, les CGER contribuent à la politique de développement agro-sylvo-pastorale en matière de développement de l'information agricole. Ils apportent aux Pouvoirs Publics et aux acteurs du développement des outils complémentaires d'aide à la décision pour les politiques, stratégies et incitations.